

**Remplir la formule de mise en candidature
pour
L'ORDRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD**

- ➔ Assurez-vous de remplir toutes les sections de la formule de mise en candidature et de fournir toute l'information demandée.
- ➔ Seulement une formule de nomination sera remplie pour chaque candidat. Les mises en candidature sont réservées aux individus et ne visent pas les groupes/organismes.
- ➔ Veuillez ne pas demander ou encourager les mises en candidature multiples pour une même personne, ni lancer une campagne épistolaire pour appuyer un candidat en particulier. Cela n'augmente pas la probabilité qu'un candidat soit sélectionné.

Documents à l'appui

- ➔ On vous encourage à fournir d'autres renseignements au sujet de votre candidat, tels que plus d'explications sur les raisons de votre choix ou une liste de réalisations. Cependant, veuillez vous assurer que le matériel est bref et précis et qu'il a directement rapport à la mise en candidature.
- ➔ Tous les documents à l'appui doivent être dactylographiés, reproduits ou manuscrits clairement en encre noire sur des feuilles 8½ sur 11 pouces. Le matériel qui n'est pas présenté dans ce format ne sera pas reproduit pour considération par le Conseil consultatif.
- ➔ Veuillez ne **PAS** soumettre des cassettes, des vidéos, des photographes, des albums, des coupures de journaux (à moins d'être photocopiés sur du papier 8½ sur 11 pouces) ou autre matériel qui ne répondent pas aux exigences de grandeur mentionnées ci-dessus, car ceux-ci ne seront **PAS** retenus par le Conseil consultatif.

Généralités

- ➔ Veuillez ne **PAS** demander à d'autres personnes d'écrire des lettres pour appuyer votre mise en candidature. Le Conseil consultatif n'en tiendra **PAS** compte, et de telles lettres d'appui non sollicitées n'amélioreront pas les probabilités que votre candidat soit choisi par le Conseil consultatif.
- ➔ Pour éviter la déception et par respect pour la vie privée du candidat et des personnes pouvant être consultées, il est fortement recommandé que les personnes qui proposent des candidats gardent les mises en candidature confidentielles. Le Conseil consultatif conserve toutes les mises en candidature, les références et les documents d'appui dans la plus stricte confidentialité.

Accusé de réception

- ➔ Toutes les personnes qui soumettent une mise en candidature seront avisées de la réception de leur dossier par courrier.

(See over)

Envoi de la mise en candidature

- Envoyez-nous votre dossier de mise en candidature par courrier ou livrez-nous le en personne :
Attn: Ordre du PEI, PO Box 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8, ou par courrier ou remise en main propre à 197 Richmond Street (Église d'entrée de la rue), Charlottetown.
- La date limite pour recevoir les mises en candidature pour 2023 est **le 22 mars 2024 à 4 h 30**.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir de l'aide à remplir votre formule, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire de l'Ordre de l'Î.-P.-É. en composant le 902-368-5970. Merci de l'intérêt manifesté à l'égard de l'Ordre de l'Île-du-Prince-Édouard.